

ANNEXE

Modalités d'inscription et de demande d'aide financière pour les formations

Vous devez, pour chaque formation fédérale, procéder à une PRÉ-INSCRIPTION sur le site Internet de la Fédération <https://formation.ffrandonnee.fr/>.

Après avoir effectué votre pré-inscription, télécharger et signer la fiche d'inscription en 2 exemplaires.

Le premier exemplaire complété avec d'autres documents (copie de la licence, certificat médical datant de moins d'un an, chèque de règlement à l'ordre du CRRP Centre, ...) sera à envoyer au nom et adresse figurant sur la page de préinscription du stage, à défaut, au Comité Régional de la Randonnée Pédestre Centre-Val de Loire — 89/22 allée des Platanes - 36000 CHATEAUROUX

Le second exemplaire sera à adresser à **Mr le Responsable de la Formation** :

FFRandonnée Comité Loiret – Maison des Sports - 1240 rue de la Bergeresse – 45160 OLIVET

1) Aide financière éventuelle :

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de la formation par le Comité du Loiret.

1-1 Montant de la prise en charge* (sur la base des prix pratiqués en Région Centre) :

- **1/2 du coût des formations ci-dessous**
 - Module de base
 - SA1
 - Marche Nordique
 - Rando Santé
- **1/3 du coût du SA2 (Formation + Évaluation) (stage de 8 jours)**

1-2 Condition d'attribution de la participation du Comité du Loiret ** (à l'exception des stages de baliseurs) :

- **de 10 à 100 licenciés : 2 stagiaires par an pour chaque formation**
- **de 100 à 200 licenciés : 3 stagiaires par an pour chaque formation**
- **plus de 200 licenciés : 4 stagiaires par an pour chaque formation**

En dehors de ce quota mise en liste d'attente sans prise en charge du Comité.

NB : le coût de la formation Baliseur est entièrement pris en charge par le Comité.

* Autres Formations fédérales non proposées en région Centre-Val de Loire :

Pour d'autres formations proposées par la Fédération, il est nécessaire de faire une demande préalable à l'inscription au Comité Départemental (loiret@ffrandonnee.fr) qui jugera de l'opportunité de prendre en charge ou non tout ou partie des frais de stage.(ex : thématique flore, dirigeant, ...)

** Décision qui peut être soumise à modification

Comité du Loiret - <https://loiret.ffrandonnee.fr/>

FFRandonnée Comité Loiret – Maison des Sports - 1240, rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET

Tél. : 02 38 49 88 99 – Courriel : loiret@ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913^F – SIRET : 30358816400044.

1-3 Modalités de demande d'aide financière

Pour toute demande d'aide financée par le Comité du Loiret, **un courrier doit être adressé par le club au moins 1 mois avant départ au stage** à l'attention du Responsable de la Commission Formation, mentionnant globalement les stages pour lesquels vous souhaitez une participation.

Ces documents devront être adressés uniquement au :

Comité du Loiret FFRandonnée Maison
des Sports
1240 rue de la Bergeresse
45160 OLIVET
loiret@ffrandonnee.fr

Sans réponse dans un délai de 1 mois, l'aide financière de la part du comité est considérée comme acquise pour le(s) stage(s).

1-4 Conditions de remboursement

Pour toute demande d'aide financée par le Comité Loiret, un courrier doit être adressé par le club à l'attention du Responsable de la Commission Formation, à l'issue du stage, **accompagné** de l'attestation de suivi du stage, de l'attestation de paiement et le cas échéant de l'attestation de réussite (remises lors du stage).

Ces documents devront être adressés uniquement au :

FFRandonnée Comité Loiret
Maison des Sports
1240 rue de la Bergeresse
45160 OLIVET
loiret@ffrandonnee.fr

Ces documents permettront d'effectuer, le versement immédiat de la part du Comité Loiret (pour les stages pris en charge) au club ayant établi la demande.

Pour les stages certifiants (SA1, SA2, Animateur Marche Nordique), le remboursement sera effectué sous réserve de réussite.

En échange, le Comité Loiret pourra faire appel aux personnes formées et ayant bénéficié de son aide financière, pour encadrer diverses manifestations.